

26 juin 2018 -14:23

Soumettez votre projet pilote dans le cadre de la politique de prévention intégrée contre le burn-out jusqu'au 21 septembre 2018

La ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, travaille avec diverses institutions concernées à une politique de prévention intégrée et coordonnée en matière d'affections mentales liées au travail, dont le burn-out.

La Ministre Maggie De Block :

« La lutte contre le burn-out est l'un des plus grands défis du XXI^e siècle. C'est pourquoi il est important de se concentrer sur la prévention, car il vaut toujours mieux prévenir que guérir. Nous devons donc agir le plus rapidement possible pour éviter que davantage de personnes ne s'épuisent, quelle qu'en soit la cause. »

Une politique intégrée nécessite des actions et des projets à chaque niveau de prévention et d'intervention, mais aussi des initiatives plus globales. En concertation avec les parties prenantes, un plan d'action a déjà été établi comprenant les différents (sous-)objectifs pour chaque niveau d'intervention.

La ministre Maggie De Block lance un appel aux projets pilotes basés sur les objectifs de ce plan d'action. Ces projets seront éligibles pour un soutien financier.

Les critères de sélection ont été présentés lors d'une réunion kick-off. Des sessions d'info suivront en août et septembre.

Qui peut soumettre une candidature?

L'appel s'adresse aux différents acteurs actifs dans la prévention et le traitement des affections mentales liées au travail, tels que les pouvoirs publics, les institutions, les entreprises, les instituts de formation, les services de prévention internes et externes, etc.

Les projets introduits peuvent être des initiatives individuelles ou transversales, c'est-à-dire qui regroupent plusieurs organisations.

Quelles sont les conditions de participation ?

Les intervenants intéressés ont trois mois pour soumettre leur candidature. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 septembre 2018.

Les candidats doivent introduire un dossier comprenant un plan de projet détaillé. Chaque candidat devra ainsi clarifier comment le résultat attendu du projet pilote sera atteint. Le calendrier, le budget détaillé et les relations de coopération entre les parties prenantes doivent également être explicités.

Chaque candidat doit désigner un comité de projet avec un coordinateur. Pour les projets pilotes transversaux, les candidats doivent également mettre en place des structures de concertation externes qui pourront, le cas échéant, apporter des adaptations au projet.

Pour la sélection des projets pilotes, un certain nombre de critères fixes seront pris en compte. Des projets durables sont recherchés, complémentaires aux initiatives existantes et reproductibles à d'autres acteurs après la mise en œuvre du projet pilote. Les projets doivent également être cohérents avec les objectifs et les actions définis dans le plan d'action pour une politique de prévention intégrée des affections mentales liées au travail. Une vue d'ensemble complète des critères et des documents à remplir est disponible dans un manuel.

Un comité de sélection évaluera tous les projets soumis d'ici la mi-novembre.

Quel budget peut être alloué ?

Tant des initiatives individuelles que des initiatives transversales sont admissibles au financement. Les projets pilotes pourront disposer d'un budget minimal de 10 000 euros et d'un budget maximal de 300 000 euros. Comme la politique de prévention des affections mentales liées au travail est axée sur l'intégration et la coordination, 90 % du budget est réservé à des projets transversaux.

Ces projets pilotes viendront compléter les autres projets actuellement menés par diverses institutions, y compris les projets de [Fedris](#) et du SPF Emploi Travail et Concertation Sociale.

Contact

Service presse SPF Sécurité sociale | +32 (0)473 13 13 29 | press@minsoc.fed.be | @SPFSecu

Audrey Dorigo (porte-parole Ministre Maggie De Block) | +32 (0)475 77 84 03 |

audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Plus d'infos

Deux autres séances d'information seront organisées au cours desquelles il sera possible de poser des questions (supplémentaires) sur l'introduction d'une candidature. Ces séances d'information auront lieu aux dates suivantes:

- 02/08 : Séance d'info 1 - 9h - 12h : Explication du dossier de candidature et du plan d'action, suivi d'une séance de questions - réponses.

- 06/09 : Séance d'info 2 - 9h - 12h : Explication concernant le rapportage requis lors de la mise en œuvre des projets pilotes, suivie d'une séance de questions - réponses. Plus d'infos sur les inscriptions suivra via le [site du SPF Sécurité sociale](#).

Une candidature n'est valide que si elle est entièrement remplie et que les pièces jointes sont également envoyées. Le manuel et les documents à remplir seront également disponible sur ce site.

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Evelien De Vos
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be